

CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 11 septembre 2014

Le président, M. Maurizio Di Felice, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, ainsi que de la presse et du public.

Il remercie l'huissier et l'huissier-suppléant pour leur présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 61 Conseillers et Conseillères.

7 personnes sont excusées (Mmes Katia Annen, Claudine Bovet et MM. Arthur Bigler, Yves Clerc, Jérôme Ghedira, René Monachon et Christian Vernex). Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour.

Le Bureau a reçu deux postulats et une interpellation.

Postulat de M. Michel Girardet: «Pour une sonorisation efficace à la Salle de Montoly».

Postulat de Mme Véronique Villaine: Qu'en est-il des zones «30» sur la commune?».

Le président demande aux auteurs s'ils désirent développer leur postulat séance tenante; ces derniers répondent par l'affirmative, les postulats seront ajoutés à l'ordre du jour et joints au procès-verbal.

Interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger: «Gland Cité de l'Energie, et après?».

L'interpellation étant soutenue par cinq membres, elle sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

Le président demande à Mme Giraud-Nydegger si elle désire développer son interpellation séance tenante, celle-ci répond par l'affirmative.

L'ordre du jour a subi quelques modifications par rapport au premier envoi suite aux démissions reçues dont le président doit donner lecture. Pour donner suite au postulat de M. Cyril Gallay et Consorts, la Municipalité a demandé au Bureau la possibilité de traiter cet objet avant de passer à la première lecture du préavis 73 relatif à l'arrêté d'imposition. Pour cette raison, les autres objets seront traités avant les premières lectures puis, les premières lectures en commençant par le préavis 73 et la suite de l'ordre du jour dans sa numérotation classique.

L'ordre du jour est donc le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 juin 2014.
3. Communications du Bureau.
4. Assermentation de 3 Conseillers.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal N° 63** relatif à la construction d'un bâtiment destiné à l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) comprenant la structure "Pause-Déj.", des activités parascolaires et des salles de classe sur le site du Centre scolaire des Perrerets.
7. **Préavis municipal N° 65** relatif au règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire.
8. **Préavis municipal N° 67** concernant le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à l'Avenue du Mt-Blanc sur le tronçon compris entre la Route de Begnins et la Rue du Midi.
9. **Préavis municipal N° 68** relatif à l'acquisition d'une fraction de la parcelle N° 436 d'une superficie de 6'142 m² sise au lieu-dit «En Vertelin».

Autres objets

10. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Jeannette Weber «Qu'entreprend la Municipalité contre le "littering" dans notre commune?».
11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Catherine Labouchère «Incivilités et sécurité à Gland: bilan et perspective» (2^e réponse).
12. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Cyril Gallay et Consorts «Pour une réflexion sur des alternatives à une augmentation d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques» et nomination d'une Commission.

Première lecture

13. **Préavis municipal N° 73** relatif à l'arrêté d'imposition 2015.
14. **Préavis municipal N° 66** relatif à la demande de crédit pour les prestations d'urbanistes et de spécialistes pour l'élaboration du Plan partiel d'affectation (PPA) "Gare Sud".
15. **Préavis municipal N° 70** relatif à la construction d'un giratoire au lieu-dit «La Bergerie» (Route Suisse - Avenue du Mont-Blanc).
16. **Préavis municipal N° 71** relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour le réaménagement du Vieux-Bourg.
17. **Préavis municipal N° 72** relatif à la construction d'une piscine couverte sur la parcelle N° 91 au lieu-dit «Montoly».
18. **Préavis municipal N° 74** relatif au postulat de M. Evan Lock et Consorts «Postulat TUG» (Transports Urbains de Gland).

Divers

19. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales.
20. Nomination d'une déléguée au Conseil d'Etablissement primaire et secondaire.
21. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC).
22. Postulat de M. Michel Girardet «Pour une sonorisation efficiente à la Salle de Montoly».
23. Postula de Mme Véronique Villaine «Qu'en est-il des zones «30» sur la commune?».
24. Interpellation de Mme Giraud-Nydegger «Gland Cité de l'Energie, et après?».
25. Divers + propositions individuelles.

- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 juin 2014.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 juin 2014.

3. Communications du Bureau

• Comme le permet le Règlement, les Conseillers ont reçu la première version de l'ordre du jour en version informatique. Les changements au sein du Conseil ainsi que dans les différentes Commissions seront communiqués de la même manière. Vous avez reçu un formulaire vous demandant de quelle manière vous souhaitez recevoir les documents concernant le désormais ancien 2^e envoi. Cela ne se concrétisera pas dans l'immédiat, le Bureau vous tiendra informé de l'évolution de ce dossier.

Le président tiens également à mettre le doigt sur la gestion des absences. Durant la pause estivale, une situation particulière l'a obligé à clarifier la situation; il souhaite qu'à l'avenir ces annonces soient faites de manière écrite, par mail ou sms à lui-même ou à la secrétaire.

- Le 7 juillet a eu lieu la passation de pouvoir entre l'ancien et le nouveau Bureau.
- Le 27 juillet a eu lieu la séance de préparation pour le Conseil de ce soir.
- Le 1^{er} août, votre serviteur accompagné d'une partie de la Municipalité et de quelques Conseillères et Conseillers a participé au traditionnel cortège, suivi de la partie officielle.
- Le 11 août, reçu un courriel, confirmé par lettre, de M. Samuel Freuler informant de sa décision de quitter le Conseil d'Etablissement primaire et secondaire.
- Le 12 août, le président, accompagné de M. Calabrese 1^{er} vice-président, a assisté à l'inauguration du magasin Coop à Eikenøtt.
- Le 18 août a eu lieu la passation de documents entre Mmes Labouchère et Repond concernant la gestion de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales. Mme Repond qui est assermentée assistera la Commission sans en être membre, en qualité de greffière. A ce titre, elle prendra en charge la rédaction et le suivi des dossiers. Mme Repond est la secrétaire suppléante du Conseil qu'elle suit en compagnie des huissiers.
- Le 31 août, reçu la démission de M. Marcel Brauch du Conseil Communal ainsi que de la Commission de l'APEC. Lecture en est faite.
- Le 1^{er} septembre a eu lieu la séance de préparation pour le Conseil du 9 octobre. Lors de cette séance, le Bureau a profité de la présence de M. Evan Lock pour évoquer sa demande de Conseil extra-muros. A ce stade, il est encore trop tôt pour faire une proposition. Plutôt que d'organiser une séance du Conseil dans un lieu, qui serait logistiquement et financièrement difficile à réaliser, le Bureau s'oriente dans l'idée d'envoyer une ou plusieurs délégations dans des communes de même grandeur que la nôtre dans le but de faire un échange d'expériences. Nous vous tiendrons au courant de l'avancée de ce dossier.
- Le 2 septembre, reçu un courriel, confirmé par lettre, de Mme Célia Maeder informant de sa démission du Conseil communal, de la Commission de naturalisation et du Conseil intercommunal du Conseil régional, avec effet immédiat. Lecture en est faite.
- Le 5 septembre, reçu un courriel, confirmé par lettre, de M. Redouane Lazreq informant de sa décision de quitter le Conseil Communal. Lecture en est faite.

4. Assermentation de 3 Conseillers

• Mme Weber au nom du PLR, présente M. Olivier Fantino, remplaçant Mme Catherine Labouchère, démissionnaire. Il est originaire de Founex et vit à Gland depuis 2013. Il est célibataire, passionné de sport tels que le football, la course à pied, le VTT ou le ski. M. Fantino a obtenu un Bachelor en relations internationales et travaille actuellement comme adjoint responsable politique au TCS. Parallèlement, il suit une formation pour obtenir son Master en politique et management public. Merci de lui réserver bon accueil.

- Mme Villaine au nom du Parti socialiste, présente M. Luca Nizzola, remplaçant M. Marcel Brauch, démissionnaire. M. Nizzola est né à Genève, arrive à Gland avec ses parents à l'âge de deux ans et y suit toute sa scolarité obligatoire, puis poursuit ses études au Gymnase de Nyon, à l'Université de Genève et à l'Institut de Hautes Études Internationales et du Développement; il obtient un Master en relations internationales. Durant ses études, il s'engage auprès d'AIESEC, une organisation mondiale d'étudiants, en tant que vice-président du comité de Genève, puis vice-président du comité suisse, à Berne. A la suite de cet engagement, il décide de partir pour Bruxelles et travaille durant deux ans pour Microsoft dans la responsabilité sociale de l'entreprise. Après un retour temporaire à Gland, il part en Équateur pour 2 ans auprès de l'ONG "TRAFFIC" et travaille sur un projet visant à réduire le commerce illégal de bois dans quatre pays sud-américains. Après ces missions très enrichissantes, M. Nizzola rentre en Suisse et décide de s'engager pour Gland. Après l'école de recrue et quelques cours de répétition, il effectue actuellement son service civil auprès du Bureau de l'égalité femmes-hommes du Canton de Genève. Merci de lui réserver bon accueil.
- Mme Villaine au nom du Parti socialiste, présente M. Yves Froidevaux, remplaçant M. Redouane Lazreq, démissionnaire. M. Froidevaux a grandi à Nyon, est marié et père de 2 jeunes enfants. Il occupe actuellement la fonction de Secrétaire général de la Société pédagogique, association professionnelle d'enseignants. Il a participé pendant une quinzaine d'années au Conseil communal de Nyon, dont 18 mois au perchoir. Son engagement public est notamment marqué par la création de la Crèche nyonnaise des Fontaines, dont il assure encore la présidence de la Fondation. M. Froidevaux a rejoint le quartier d'Eikenøtt en janvier de cette année. C'est avec enthousiasme qu'il a décidé de rejoindre notre assemblée, se réjouissant ainsi de se mettre au service de la population de l'autre cité du bon accueil. Nous sommes ravis que ce politicien averti nous rejoigne et vous remercions de lui faire bon accueil
- Le président invite MM. Olivier Fantino, Luca Nizzola et Yves Froidevaux à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.
- Les nouveaux Conseillers, après lecture du serment, promettent de le respecter.
- Le président les félicite et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de ces assermentations et de l'arrivée de M. René Barioni, le nombre de Conseillers présents passe à 65.

5. Communications de la Municipalité

Gérald Cretegny, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

C'est avec grande émotion que la Municipalité a appris le 1^{er} septembre le décès de M. Roland Hauri, collaborateur de notre ville jusqu'à sa retraite, il y a un peu plus d'une année. Il laisse d'excellents souvenirs aux personnes l'ayant côtoyé dans sa fonction de concierge des bâtiments de Montoly et du Refuge communal. Le destin ne l'a pas épargné et la maladie l'a enlevé bien trop tôt. Nos pensées émues vont à son épouse, ses enfants et petits-enfants. Un moment de recueillement est observé par l'assemblée en signe d'hommage.

- **Personnel:** arrivées: 7 juillet de M. Robert Piot remplacement aux Espaces verts; 1^{er} août de M. Michaël Perillat, collaborateur à la Voirie; 25 août de M. Jolan Badel, apprenti employé de commerce 1^{ère} année; 26 août de M. Matthias Steinmann (CDD) Espaces verts; 1^{er} septembre de M. Mathieu Lasson, Chef de service Jeunesse ; 1^{er} octobre de Mme Marianne Bally, collaboratrice à 50% au Contrôle des habitants. Départs: 31 août de Mme Lorine Reis, apprentie 1^{ère} année; 31 octobre de Mme Céline Jacquemet, collaboratrice au Greffe et le 30 septembre, départ à la retraite de Mme Christine Glatz, collaboratrice au Contrôle des habitants.
- **Conseil régional:** a adopté le 10 septembre le préavis 43 et l'octroi d'un crédit de Fr. 45'000.- pour le cofinancement d'un concours d'architecture et d'un mandat d'accompagnement du projet de Maison des Vins de la Côte. En décembre 2013, une commission avait été désignée afin d'étudier les pistes pour réunir les communes du District autour des thèmes suivants: fonctionnement du CR, projets, financement. Cette commission, indépendante du Codir, a rencontré ce dernier et il a pu constater le travail important qu'elle a réalisé. Un calendrier a été établi et devrait déboucher sur un nouveau

préavis présenté devant les Conseils communaux et généraux des communes membres dès l'été 2015. M. Daniel Collaud, municipal, représente Gland au sein de cette commission.

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

- **Routes:** réouverture de la route de Luins le 12 septembre sous réserve de problème de dernières minutes. A partir du 23 septembre, des travaux d'entretien débiteront au droit de la route des Avouillons, de la rue de la Paix et du chemin de la Chavanne. Ce dernier sera fermé à la circulation et les bus déviés pendant une semaine pour permettre la réalisation des travaux. Dès la semaine prochaine, la S.E.I.C. démarrera des travaux de fouille pour la fibre optique au long de la rue des Alpes pour une durée de 2 semaines environ. Ces prochaines semaines, le Service du gaz interviendra sur leurs installations à différents endroits, notamment à la rue du Perron et à la route des Avouillons afin de réparer des fuites relevées dernièrement.
- **Réseau d'eau potable:** les travaux de modification des appareillages de la chaîne de traitement à la station du Montant arrivent à leur terme; reste encore le contrôle des câblages électriques ainsi que le réglage fin de ces installations.
- **Déchets:** notre commune comme toutes les communes du périmètre de la SADEC a été contrôlée sur le taux de fraude, il s'agit là du nombre de sacs non payants déposés dans les containers. Le résultat est très satisfaisant. Le pourcentage de sacs non conformes déposés lors des contrôles des 28 et 29 juillet s'élève à moins de 1%, soit 45 kg pour un poids total de 8,4 tonnes d'ordures ménagères. La Municipalité remercie la population pour la grande qualité de tri effectué, ce qui nous permet de toucher l'entier de la rétrocession attribuée par les périmètres des déchets.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Finances:** renouvelé un emprunt de 5 mio pour une période de 2 mois au taux de 0,16% et effectué un nouvel emprunt de 1,5 mio au taux de 0,2%. Ces deux opérations ont été regroupées avec échéance au 30 septembre afin que nous puissions décider si nous restons à court ou passons à moyen ou à long terme. Reçu le décompte final concernant l'impôt sur les frontaliers soit, Fr. 1'634'077.65. La masse salariale est passée de 55,6 à 58,8 mio entre 2012 et 2013 et le taux de retour est passé de 2,652 à 2,77. Reçu le décompte final de la facture sociale qui s'élève au niveau cantonal à 638 mio, en hausse de 20,6 mio, Gland va recevoir Fr. 892'009.-. Ce retour se répartit grâce aux communes qui ont une progression fiscale nettement plus rapide que la nôtre, fruit d'une progression fiscale plus faible que le Canton. Le décompte de la péréquation horizontale n'est pas encore parvenu.
- **Sport:** la patinoire ouvrira le 21 novembre 2014 jusqu'au 1^{er} mars 2015. La surface de glace reste la même. Pour le public, cela représente 28h d'ouverture par semaine avec augmentation durant les vacances scolaires.
- **Promotion économique:** en septembre a eu lieu une rencontre entre M. le Municipal et le représentant du propriétaire de l'immeuble de l'ancienne Coop afin de connaître ses intentions et faire part des desiderata de la commune; une décision devrait être prise prochainement. Le sondage des citoyens au niveau des besoins sur le commerce local et les approches d'achats a rencontré un vif succès. 800 réponses sont en train d'être analysées. A la fin septembre, la Municipalité va rencontrer un panel de sociétés glandoises afin de faire un point sur la situation économique, leurs attentes, besoins, raisons d'une implantation dans notre commune, etc. Le but étant d'être à l'écoute des sociétés et de travailler de manière dynamique afin de développer notre tissu.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Eiknøtt:** les appartements des bâtiments A2 et Coopelia sont mis en location et les premiers coopérateurs pourront entrer au 1^{er} décembre. L'Administration a informé par courrier les personnes inscrites sur la liste communale, ces dernières peuvent remplir un dossier auprès de la Régie Cogestim. L'attribution des appartements sera opérée par une commission composée d'un membre de la Municipalité, d'un représentant du service du logement et d'un représentant de la Coopérative Coopelia.

- **Open Air:** a été un véritable succès cette année, grâce aux soirées étoilées et sans pluie. La formule de 5 jours sera dorénavant poursuivie. Plus de 1700 spectateurs ont assisté aux différentes projections. Grand merci au personnel communal, aux sociétés locales et sponsors permettant de faire vivre cette manifestation.

- **Bibliothèque:** le 10 septembre a eu lieu un après-midi d'animation sous forme de contes pour enfants dès 4 ans en lien avec l'organisation de la fête multiculturelle. Les enfants ont pu profiter d'une conteuse et entendre quelques passages du «Vilain petit canard» dans 7 langues différentes. Un goûter multiculturel offert par la Casa dos Frangos a été servi. La bibliothèque a profité de cette occasion pour inaugurer le coin multiculturel pour adultes et enfants.

- **Fête multiculturelle:** aura lieu le 14 septembre avec à l'honneur, le Portugal. Dès 11h, possibilité de profiter des stands culinaires variés et durant l'après-midi plusieurs groupes de danse étrangers et suisses permettront de voyager au rythme de la musique. Le coin multiculturel de la bibliothèque sera également présent pour les enfants. Le Bureau cantonal de l'intégration (BCI) a soutenu cette année encore la fête multiculturelle.

- **Culture:** le programme de la saison culturelle 2014-2015 se trouve en primeur sur les tables et sera distribué ces prochains jours en tout-ménage. 60 événements vont animer Grand-Champ: théâtre, musique classique, actuelle ou brass band, cinéma avec 21 projections, cafés-concerts, littérature et jeune public. Cette saison nouvelle et colorée est placée sous le signe de la liberté. Elle est possible grâce au Service culturel de la commune, aux associations et sociétés culturelles subventionnées par la Ville de Gland.

Le programme du nouveau ciné-club Gland 'Ecran propose chaque mois 2 projections différentes, à 15h et à 20h, au prix unique de Fr. 10.-, laissez-vous tenter et bienvenue à Grand-Champ.

Cette saison, naissance du 1^{er} Flûte Festival de la Côte soutenu par le Service culturel de notre ville. Il aura lieu du 2 au 5 octobre à Grand-Champ, au Moulin en Clarens, à Nyon et au Temple de Bursins. 27 concerts de musique classique et jazz, 10 masters classes et 34 exposants seront présents. C'est un événement d'envergure pour notre ville et la région. Il a été mis sur pied grâce à un comité très motivé et dynamique.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments).

- **Rénovation «Perrereets»:** suite à un souci de commande de l'entreprise de structure métallique des façades, un retard d'environ 4 semaines sur le planning est à signaler. L'Etablissement primaire a été informé et des solutions transitoires sont en place. Fin des travaux de cette première étape «blocs A et C» prévue fin novembre/début décembre au lieu de fin des vacances d'octobre comme initialement prévu.

- **PPA «La Combaz»:** la Municipalité, après le retour de l'examen préalable complémentaire, a rencontré le Service Biodiversité et Paysage pour parler du site des batraciens, d'intérêt fédéral. Des solutions ont été trouvées afin de respecter et la constructibilité et la protection de la zone de réserve naturelle. L'enquête publique pourrait avoir lieu cette année encore.

- **Préavis terminé:** concernant le Wifi salle communale, théâtre et Montoly. Crédit accordé: Fr. 70'000.-; solde positif: Fr. 1'757.90.

- **Permis de construire:** à la fin de l'enquête, la Municipalité a décidé de lever les oppositions de voisinage concernant le bâtiment Christinet à la rue de la Combe. Les opposants ont recouru au Tribunal cantonal. La décision devrait tomber dans environ une année.

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Etablissements primaire et secondaire:** la rentrée scolaire a été marquée par la bascule HarmoS entre le primaire et le secondaire, ainsi que la mise en œuvre des applications de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).

Etablissement primaire: direction Mme Bettina Thuillard. 3 sites: Mauverney, Perrerets et Tuillières comprenant 15 classes 1P-2P, 15 classes 3P-4P, 13 classes 5P-6P, 15 classes 7P- 8P pour un total de 1125 élèves répartis dans 58 classes.

Etablissement secondaire: direction M. Jean Delacrétaz, 1 site: Grand-Champ comprenant 7 classes de 11S, 8 classes de 10S, 10 classes de 9S pour un total de 432 élèves répartis dans 25 classes.

- **DSR:** la Pause-Déj a repris ses activités avec la rentrée scolaire. Une centaine d'élèves fréquentent Mauverney et Perrerets. Concernant les Perrerets, une structure provisoire a été installée à Grand-Champ, dans le couloir des Pas perdus. Les enfants se rendent à pied des Perrerets à Grand-Champ, sous la surveillance d'animatrices et d'un aide.
- **Centre aéré:** aura lieu, c'est une nouveauté, durant la deuxième semaine des vacances d'automne, la première étant réservée au Passeport Vacances. Il s'adresse aux enfants de 7 à 13 ans, les après-midis du 20 au 24 octobre, de 13h30 à 17h30 à Mauverney C, dans les locaux de la Pause-Déj et dans les salles annexes. Promenades en forêt, journée au refuge ou activités sportives seront privilégiées. Les inscriptions peuvent se faire auprès de l'Administration ou via le site internet.
- **Travailleur social de proximité (TSP):** M. Mathieu Lasson, notre ancien TSP est devenu le Chef de service de la jeunesse. Pour lui succéder, Espace Prévention a engagé Mme Anna Cimino qui a une grande expérience en milieu carcéral ouvert, en criminologie et en psychologie. Nous nous réjouissons de son arrivée et de sa présence dans les rues de Gland et lui souhaitons plein succès dans ses activités au contact des jeunes de notre commune. A relever la bonne collaboration avec Espace Prévention qui a rapidement repourvu le poste de TSP, de manière à assurer une continuité dans le travail auprès de notre jeune population.

Avec l'arrivée de M. Cyril Gallay, le nombre de Conseillers présents passe à 66.

M. Michael Rohrer, municipal (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Préavis 74:** le postulat de M. Evan Lock demandait des statistiques fiables et justifiées. L'impression de ces statistiques pour tous les Conseillers aurait représenté plus de 1'500 pages. D'entente avec le postulant, il a été convenu que ces statistiques ne seraient distribuées qu'aux commissaires et aux Conseillers qui en feraient expressément la demande.
- **Transports publics:** la ligne de bus 817 qui fait actuellement une boucle de Nyon à Gland par la route Suisse et retourne à Nyon par Pont-Farbel et Prangins sera définitivement supprimée au changement d'horaire de décembre. Elle sera remplacée par le prolongement de la ligne 811 qui fait actuellement Coppet-Nyon, mais ne fera plus la boucle par Pont-Farbel; elle fera aller-retour par la route Suisse.
- **Naturalisations ordinaires:** accordées à Mmes et MM. Kamel Bouzenad, Maria De Jesus De Olivera Brites, Bruno Ferreira, Redouane Lazreq, Rui Pedrosa Brites, Céline, Maxime, Romain et Stéphane Roig.
- **Naturalisations facilitées:** accordées à Mme et M. Mariama et Boubacar Camara.
- **Mobilité:** la semaine prochaine, la ville participe à la semaine européenne de la mobilité et un programme a été mis sur pied pour les habitants et écoliers: la promotion des vélos en libre-service; des cours Pro-Vélo pour les écoliers, après ceux de mai; une initiation au Nordic Walking; un contrôle gratuit des vélos; une journée "À pied à l'école"; la promotion du Pédibus. Le samedi sur la Place de la gare se tiendra le premier comptoir de la Mobilité, sur l'initiative du groupe Les Verts de Gland. Informations sur le site internet de la ville de Gland, sous www.gland.ch/fr/mobilite.html
- **Pedibus:** les lignes rue de la Gare, rue de Savoie, rue de l'Abbaye direction Perrerets ainsi que celle menant de la gare à Mauverney connaissent une bonne fréquentation. Il est toujours recherché des parents volontaires pour mettre en place une ligne Pedibus depuis Eikenøtt.
- **SDIS:** la mise en place des Autorités du SDIS Gland – Serine a eu lieu le 26 août. Votre serviteur assume la présidence du Comité de Direction. La commune de Bassins n'y a pas adhéré et a également refusé de signer le contrat de droit administratif qu'elle avait demandé d'établir, contrat qui l'aurait liée officiellement au SDIS Gland – Serine. Il incombe maintenant au Conseil d'Etat de clarifier et faire avancer les choses.

PREAVIS AVEC DECISION

6. Préavis municipal N° 63 relatif à la construction d'un bâtiment destiné à l'Unité d'Accueil pour écoliers (UAPE) comprenant la structure "Pause-Déj.", des activités parascolaires et des salles de classe sur le site du Centre scolaire des Perrerefs.

Deux compléments d'informations aux questions et au rapport de la Commission technique ainsi qu'aux questions de M. Gallay ont été déposés sur les tables par la Municipalité.

- Mme Waeber, en l'absence de M. Ghedira excusé, lit les vœux puis les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé.
- La discussion est ouverte.
- M. Cosandier: est dubitatif quant au contenu de ce rapport. En termes d'efficacité énergétique, les renseignements sont quasi nuls. Il ne sait pas ce qui va se faire, ne connaît pas le montant alloué, ne sait pas s'il y aura des panneaux solaires. Ce genre d'objet devrait systématiquement passer à la commission énergie. Là, on est trop tard, ça nécessiterait des précisions voire peut-être des adaptations, les faire par la suite coûtera extrêmement cher.
- M. Th. Genoud: précise tout d'abord qu'il n'est pas courant que la Municipalité soit obligée de mettre des compléments d'informations. Les deux documents écrits sont des renseignements donnés à la commission lors de la séance, il n'y a rien de nouveau dedans. Elle a pensé qu'il était judicieux que chaque Conseiller puisse prendre connaissance de toutes les questions posées.

Le bâtiment répondra aux normes actuelles de la Loi sur l'énergie, avec un approvisionnement fait par le chauffage à distance d'Eikenøtt dans la 2^e étape des Perrerefs, chauffés par énergie renouvelable. La remarque est bonne de dire qu'il devrait y avoir un chapitre énergétique dans les préavis concernant les bâtiments et les équipements. La Municipalité y pensera et l'intégrera dans tous les nouveaux projets.

- Mme Gabriel: la Ruche a appris ce jour que les derniers plans du bâtiment porte un module de moins, soit 150m² par rapport à ce qu'il lui avait été présenté initialement. Pourquoi la Ruche futur locataire et soit disant été associée à l'élaboration du projet ne dispose-t-elle pas d'un plan actuel? Est-ce cela la collaboration?
- M. Th. Genoud: est surpris, il n'a pas connaissance de nouveaux plans qui circuleraient. La Ruche a été associée au tout départ de ce bâtiment pour continuer sur la dynamique de Mauverney. Probablement que vous évoquez une fermeture peut-être éventuelle de l'escalier, mais rien n'est sûr. La surface dévolue à l'UAPE n'a pas changé depuis le début.
- Mme Girod: précise que les documents déposés ce soir permettent de montrer ce qui est fait sur la commune en termes d'inventaire, cela pour répondre à M. Gallay et apportent des compléments d'informations au rapport de la Commission technique où il est fait mention de 2000 places d'accueil pour 2020; ce n'est pas juste, il s'agit de la projection du nombre d'enfants scolarisés, merci de prendre note et de consulter le flyer concernant les activités du Réseau d'accueil.
- Mme Gabriel: votera-t-on sur un bâtiment qui fera 755m² ou un qui en fera 603m² et quand l'UAPE saura-t-elle définitivement quel bâtiment et combien de salles à disposition?
- M. Th. Genoud: le bâtiment lui-même est de la même configuration et identique à celui de Mauverney, avec 1 étage supplémentaire. Les 603m² sont à disposition de l'UAPE et la Ruche est au courant. Depuis le début une collaboration s'est installée, des rencontres ont eu lieu avec le directeur, la directrice et ses adjointes. Le travail continue sur des variantes éventuelles pour du confort, mais la surface reste la même.
- Mme Waeber: insiste sur les plans, car cela change la donne. Elle peut les montrer, il y a une surface différente. Si l'on vote, est-ce que cela laisse une marge de négociation par rapport à ce qu'il y avait au départ?

- **Mme Girod:** a informé, elle-même hier, la présidente de la Ruche que les plans définitifs lui seront remis à partir du moment où toutes les informations auront été obtenues et aussi de la part de l'OAJE. Concernant le bâtiment, c'est bien le même comme il a été dit; il faudra peut-être certainement encore des modifications supplémentaires qui devront être amenées d'un point de vue réglementaire. Elle ne comprend pas où est le changement qui est demandé, cela évolue comme prévu.
- **M. Gallay:** remercie la Municipalité pour les réponses à ses questions. Il est surpris par la faiblesse de la participation de l'Etat sur un projet tel que celui-ci; il a l'impression que les communes sont "les vaches à lait". Dans le rapport, il est parlé d'une durabilité de 2 à 3 ans, aura-t-on de nouveau dans 2 à 3 ans, un préavis d'un certain montant pour créer une nouvelle UAPE? Concernant la mixité de l'utilisation de ces locaux, il souhaite vivement qu'ils soient polyvalents, que le mobilier ne soit pas forcément à hauteur réduite pour les enfants. En termes d'équité, cette solution l'est-elle? Sera-t-on à même de donner cette solution à toute personne qui le demandera? A-t-on les moyens de s'offrir cette solution-là, à long terme? Il ne cache pas qu'il est toujours un petit peu "allergique" aux locataires exclusifs de locaux.
- **Mme Girod:** l'accueil de l'enfance découle de la Loi cantonale du 20 juin 2006. La FAJE présidée par Mme Doris Cohen-Dumany est une fondation qui a pour mission de récolter et de répartir l'argent dans les réseaux qui eux, le distribuent aux structures. Ce financement provient de l'Etat, des communes, des entreprises, puisque sur chaque fiche de salaires est perçu un montant pour l'accueil de jour des enfants. La commune ne voit pas passer cet argent parce qu'il va dans les structures. La Ruche est une structure qui a plusieurs entités; pour Gland, c'est le Colibri. Les fondations touchent l'argent pour mettre à disposition des places, que les familles puissent bénéficier de ces prestations et in fine pour essayer de réduire les coûts de ce qui est ensuite facturé aux parents.
- **M. Dorand:** est choqué par le prix qu'il y a par rapport à ce qu'il y avait été budgété dans le plan d'investissement. A la base, le préavis était devisé à 2,250 mio, actuellement on arrive à 5,450 mio, soit 142% d'augmentation. Le plan d'investissement est déjà à plus de 50 mio. Si des préavis dépassent ainsi les estimations de départ, c'est dangereux dans la planification et dans la manière de gérer le budget.
- **Mme Girod:** dans le 1^{er} plan d'investissement, il s'agissait d'un même bâtiment qu'à Mauverney, or il est proposé dans une vision de planification du nombre de classes de rajouter directement 1 étage comprenant 3 salles de classes et 2 petites salles de dégagement. Cet étage supplémentaire à lui tout seul, c'est environ 2 mio; lorsque l'on fait des salles de classes, il faut un certain équipement. Il faut faire attention et comparer les chiffres avec ce qui peut être comparé.
- **M. Creteigny:** le montant indiqué dans le plan d'investissement n'est pas le bon, il n'a pas été adapté. C'est une adaptation qui doit être faite en Municipalité, mais qui signifie aussi qu'au niveau des investissements de premier choix qu'elle prévoit, il doit être repensé par d'autres investissements qui seront prévus, soit pour la prochaine législature, soit abandonnés. La Municipalité doit encore faire ce travail et mea culpa de sa part par rapport à ce qui a été transmis pour ce montant.
- **Mme Saxer Brown:** ce genre de changement au niveau financier ne pourrait-il pas faire partie d'informations données en amont par la Municipalité? Lorsque le Conseil doit se prononcer et qu'il n'a pas tous les chiffres, cela crée des tensions.
- **M. Collaud:** les Conseillers ne reçoivent qu'une seule fois par année le montant des investissements. Au niveau de la Bourse, il corrige plusieurs fois par année les montants par rapport au plafond d'endettement. Il devrait peut-être en parler plus souvent, mais plutôt à la Commission des finances qu'aux Conseillers; savoir si on est toujours dans le "tir" ou pas et quelles sont les modifications. A chaque séance, certains documents sont remis à la Commission, libre à elle de les utiliser ou pas, c'est son travail.
- **M. Cosandier:** le rapport demande un emprunt total sur la somme. Il semblerait que ce ne soit pas ce montant. Va-t-on toucher des fonds de la part du Fond de l'énergie ou bénéficier d'autre aide? Ce n'est pas très clair.
- **M. Collaud:** la Municipalité demande 5'454'000.-, c'est ce montant-là qui doit être validé pour emprunter. Au niveau des structures, cela ne touche pas la commune. La structure elle, va payer un loyer. Concernant les subventions, il faut arrêter de croire que l'on va toucher x Fr. du Canton par rapport au développement durable. Pour le moment, il ne faut penser qu'au coût qui se décompose comme suit:

coût de base, décision de créer 4 classes supplémentaires et l'équipement. Il faut prendre les choses simplement sans ajouter des problèmes supplémentaires.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A la majorité, 2 non et 11 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 63 relatif à la construction d'un bâtiment destiné à l'Unité d'Accueil pour écoliers (UAPE) comprenant la structure "Pause-Déj.", des activités parascolaires et des salles de classe sur le site du Centre scolaire des Perrerets, soit:

- *d'accorder le crédit de Fr. 5'454'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 5'454'000.-.*

Avec l'arrivée de M. Marek Swierkosz, le nombre de Conseillers présents passe à 67.

7. Préavis municipal N° 65 relatif au règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire.

- M. Gille Davoine, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé.

- La discussion est ouverte.

- **M. Th. Genoud:** la Municipalité remercie la Commission pour son travail remarquable et dit accepter les amendements proposés qui lui seront très utiles pour l'application de ce Règlement.

- Le président signale qu'un nouvel amendement lui a été transmis, il s'agit de l'art. 7, al. 1: «La taxe est exigible au moment de l'entrée en force de la *décision de taxation rendue par la Municipalité conformément à l'art. 6 ci-dessus*», puis il précise la procédure: les articles et chapitres ne subissant pas de modification seront votés tels quels. Les articles et chapitres demandant à être modifiés seront traités un par un, les amendements et éventuels sous-amendements seront soumis à approbation et opposés. Nous voterons ensuite les articles ainsi amendés ou sous-amendés, puis les chapitres et finalement le Règlement dans sa globalité.

- La discussion est ouverte sur le Chapitre premier – Dispositions générales, articles 1 et 2.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Le Chapitre premier – Dispositions générales, articles 1 et 2 est accepté à la majorité, aucun avis contraire, 4 abstentions signifiées.

- La discussion est ouverte sur le Chapitre 2 – Taxation.

- La Commission propose l'amendement suivant à l'article 3, al. 2: «Une augmentation de 20% de la SPd de même affectation représente une augmentation sensible au sens du présent règlement.»

- La discussion est ouverte sur cet amendement.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Chapitre 2 – Taxation - article 3, al. 2, amendé est accepté à la majorité, 1 avis contraire, 5 abstentions signifiées.

- La Commission propose d'ajouter à l'article 4, al. 1, la lettre c: « c. 35% de la taxe (soit la différence entre le pourcentage de la taxe dévolue aux logements et celle dédiée aux activités) pour les SPd nouvellement légalisées engendrant une augmentation des possibilités de bâtir des logements lors du passage d'une zone d'activités en zone mixte, d'habitation ou spéciale.»

- La discussion est ouverte sur cet amendement.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Chapitre 2 – Taxation - article 4, al. 1, lettre c, amendé est accepté à la majorité, 1 avis contraire, 6 abstentions signifiées.

- La Commission propose à l'article 5, al. 5 quelques ajustements orthographiques: Dans les zones à vocation mixte (activités et logements), la SPd nouvellement légalisée destinée au logement est taxée selon le potentiel maximum autorisé par le règlement de la mesure d'aménagement du territoire et conformément à l'art. 4, al. 1, lettre a. La SPd nouvellement légalisée restante est assimilée aux activités et taxées conformément à l'art. 4, al. 1, lettre b.
- La discussion est ouverte sur ces corrections.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.
Chapitre 2 – Taxation - article 4, corrections orthographiques, est accepté à la majorité, aucun avis contraire, 6 abstentions significatives.
- La Commission propose la suppression à l'article 5, de l'al. 6.
- La discussion est ouverte sur cet amendement.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.
Chapitre 2 – Taxation - article 5, al. 6, supprimé est accepté à la majorité, aucun avis contraire, 11 abstentions significatives.
De ce fait: l'al. 7 devient 6 et l'al. 8 devient 7.
Le Chapitre 2 – Taxation - article 5, amendé et corrigé est accepté à la majorité, aucun avis contraire, 6 abstentions significatives.
- M. Davoine: s'étonne qu'un des membres de la Commission et qui a signé le rapport, s'abstienne alors de voter; de même que son groupe.
- La discussion est ouverte sur l'article 6.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.
Chapitre 2 – Taxation - article 6, est accepté à la majorité, aucun avis contraire, 5 abstentions significatives.
- La Commission propose 3 amendements, le premier: article 7, al. 1 «La taxe est exigible au moment de l'entrée en force de la *décision de taxation rendue par la Municipalité conformément à l'art. 6 ci-dessus*».
- La discussion est ouverte sur cet amendement.
- M. Davoine: précise que suite à un email émanant du Service juridique et adressé à la Municipalité, il a déposé cet amendement pour plus de clarté. L'exigibilité est au moment de l'entrée en vigueur des mesures d'aménagement du territoire et après la décision de taxation; la taxe ne peut pas être exigible avant la décision.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote.
Chapitre 2 – Taxation - article 7, al. 1, amendé est accepté à la majorité, aucun avis contraire, 6 abstentions significatives.
- Deuxième amendement: article 7, al. 2 «La perception de la taxe interviendra à l'*ouverture du chantier faisant suite à la remise d'un permis de construire délivré après la mesure d'aménagement du territoire donnant lieu à la taxe, ou, en cas de vente, au moment du transfert de propriété du bien immobilier au Registre foncier.*».
- La discussion est ouverte sur cet amendement.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.
Chapitre 2 – Taxation - article 7, al. 2, amendé est accepté à la majorité, aucun avis contraire, 7 abstentions significatives.
- Troisième amendement, article 7, rajout d'un nouvel al. 3: *la taxe dévolue aux logements et celle dédiée aux activités) pour les SPd nouvellement légalisées engendrant une augmentation des possibilités de bâtir des logements lors du passage d'une zone d'activités en zone mixte, d'habitation ou spéciale.*
- La discussion est ouverte sur cet amendement.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Chapitre 2 – Taxation - article 7, nouvel al. 3, est accepté à la majorité, aucun avis contraire, 6 abstentions significatives.

De ce fait: l'ancien al. 3 devient 4.

- La discussion est ouverte sur l'article 7, amendé
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.
Chapitre 2 – Taxation - article 7, amendé est accepté à la majorité, 1 avis contraire, 6 abstentions significatives.
- La discussion est ouverte sur le Chapitre 2 – Taxation, articles 8 et 9.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.
Chapitre 2 – Taxation – articles 8 et 9, est accepté à la majorité, aucun avis contraire, ni abstention significative.
- La discussion est ouverte sur le chapitre 2 – Taxation, articles 3 à 9, amendé.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.
Le Chapitre 2 – Taxation – articles 3 à 9, amendé est accepté à la majorité, aucun avis contraire, 6 abstentions significatives.

L'article 9 «Fonds de réserve» ne figure pas dans la table des matières du Chapitre 2 – Taxation; il a été rajouté.

- La discussion est ouverte sur le Chapitre 3 – Dispositions finales, articles 10 et 11.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.
Le Chapitre 3 – Dispositions finales, articles 10 et 11, est accepté à la majorité, 1 avis contraire, 6 abstentions significatives.
- La discussion est ouverte sur l'entier du Règlement.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Décision

A la majorité, 5 avis contraires, aucune abstention significative, le Conseil communal accepte le préavis N° 65 amendé relatif au Règlement communal concernant la taxe relative au financement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire, soit:

d'amender l'art. 3, al. 2, comme suit:

«Une augmentation de 20% de la SPd de même affectation représente une augmentation sensible au sens du présent règlement.»

d'ajouter à l'art. 4, al. 1, la lettre c, comme suit:

« c. 35% de la taxe (soit la différence entre le pourcentage de la taxe dévolue aux logements et celle dédiée aux activités) pour les SPd nouvellement légalisées engendrant une augmentation des possibilités de bâtir des logements lors du passage d'une zone d'activités en zone mixte, d'habitation ou spéciale.»

d'amender l'art. 7, al. 1, comme suit:

«La taxe est exigible au moment de l'entrée en force de la décision de taxation rendue par la Municipalité conformément à l'art. 6 ci-dessus.»

d'amender l'art. 7, al. 2, comme suit:

«La perception de la taxe interviendra à l'ouverture du chantier faisant suite à la remise d'un permis de construire délivré après la mesure d'aménagement du territoire donnant lieu à la taxe, ou, en cas de vente, au moment du transfert de propriété du bien immobilier au Registre foncier.»

d'ajouter à l'art. 7, un nouvel al. 3:

«La perception de la taxe interviendra dans tous les cas six mois avant que la taxe ne soit prescrite, sauf si le débiteur de la taxe accepte de signer une renonciation inconditionnelle à invoquer la prescription de cette taxe. En cas de renonciation à la prescription, l'alinéa 2 du présent article s'applique (perception lors de l'ouverture du chantier ou de la vente).» De ce fait: l'ancien al. 3 devient al. 4.

8. Préavis municipal N° 67 concernant le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à l'Avenue du Mt-Blanc sur le tronçon compris entre la Route de Begnins et la Rue du Midi.

- M. Pascal Regazzoni, rapporteur de la Commission technique, lit d'abord les vœux, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des finances, lit d'abord le vœu puis, les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: pour répondre au vœu de la Commission des finances, la Municipalité a toujours essayé de faire des moratoires sur les chaussées qui venaient d'être réalisées. Malheureusement, elle n'a pas l'autorisation d'interdire les travaux sur la chaussée. Toute personne devant faire des travaux en souterrain, on est obligé de lui laisser l'accès pour les fouilles.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 67 concernant le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à l'Avenue du Mt-Blanc sur le tronçon compris entre la Route de Begnins et la Rue du Midi, soit:

- *d'accorder le crédit de Fr.573'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 573'000.-.*

9. Préavis municipal N° 68 relatif à l'acquisition d'une fraction de la parcelle N° 436 d'une superficie de 6'023 m² sise au lieu-dit «En Vertelin».

- M. Georges Grandjean, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis N° 68 relatif à l'acquisition d'une fraction de la parcelle N° 436 d'une superficie de 6'023 m² sise au lieu-dit «En Vertelin», soit:

- *d'autoriser la Municipalité à acquérir une fraction de la parcelle N° 436 d'une superficie de 6'023 m² sise au lieu-dit «En Vertelin» pour un montant de Fr. 1'716'555.-;*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 1'716'555.- aux conditions les plus favorables.*

AUTRES OBJETS

10. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Jeannette Weber «Qu'entreprend la Municipalité contre le "littering" dans notre commune?».

- M. Larry Sarrasin, rapporteur de la Commission technique, lit d'abord les vœux, puis les conclusions recommandant d'accepter la réponse municipale.
- La discussion est ouverte.

- M. Marandola: avait, lors d'un précédent Conseil, souligné que la ville de Lausanne s'était penchée sur cette thématique et avait mis en place un chemin sous forme d'exposition permettant de sensibiliser la population. Pourquoi ne pas reprendre cette idée et la rajouter aux vœux de la Commission?
- M. Moulin: page 2 du rapport, il est dit qu'il est très difficile parce que trop compliqué de verbaliser avec une amende pécuniaire et en page 3, il est dit exactement le contraire, qu'un assistant de sécurité public peut amender pour du littering. L'amende n'est pas une panacée, mais a quand même un effet dissuasif.
- M. Fargeon: a expliqué la lourdeur administrative à la Commission. Lorsqu'un ASP constate un flagrant délit, il doit identifier la personne et vraiment l'identifier, actuellement c'est l'application du Règlement de police. Le nom de la personne est pris, ensuite cette personne est dénoncée à la Commission de police qui peut statuer ou aussi entendre la personne et après délègue une sanction qui peut être pécuniaire, voilà ce qu'il appelle de la lourdeur policière. Avec la future Loi, actuellement en avant-projet de la Loi vaudoise sur les amendes d'ordre, il y aura une procédure plus rapide qui peut permettre le flagrant délit, mais surtout offrir une procédure simplifiée qui peut se résumer comme suit: perception de l'amende directement par les organes de police habilités; paiement de l'amende immédiatement ou dans un délai de 30 jours; en cas de paiement comptant, le contrevenant reçoit une quittance ne mentionnant pas son nom; en cas de paiement subséquent, une formule de délai de réflexion est remise celle-ci est détruite en cas de paiement dans les délais, dans le cas contraire, la police engage la procédure ordinaire; le montant maximal de l'amende est de Fr. 300.-; Il n'est pas tenu compte des antécédents, ni de la situation personnelle du contrevenant. C'est un arsenal législatif qui permettra d'être plus actif quant aux constats. Il sera possible directement d'affecter la personne à un paiement immédiat, ce qui sera plus simple. Actuellement, il est fait de l'information, de la prévention et après de la répression.
- Mme Girod: en mai et en août la commune a bénéficié d'une action des "ambassadeurs" littering. 3 personnes ont parcouru la ville pendant 3 jours en allant au-devant du public pour le sensibiliser au phénomène du littering. Elles ont aussi été actives auprès des plus grands des écoles de Gd-Champ et des Tuilières durant les récréations afin de les sensibiliser et auprès des jeunes toute la journée du 10 mai, au Centre sportif lors de l'inauguration du Skatepark. Cette action sera reconduite l'année prochaine. Dès la rentrée scolaire, 2 Etablissements sont représentés dans le groupe littering. Une action est mise en place afin de voir de quelle manière on peut travailler de concert avec l'école afin que le message soit le plus percutant possible auprès des élèves.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de Mme Weber intitulé «Qu'entreprend la Municipalité contre le "littering" dans notre commune?».

11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Catherine Labouchère «Incivilités et sécurité à Gland: bilan et perspective» (2^e réponse).

- Mme Myriam Grandjean, rapporteur de la Commission technique, lit d'abord les vœux et remarques puis les conclusions recommandant d'accepter la réponse municipale.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de Mme Labouchère intitulé «Incivilités et sécurité à Gland: bilan et perspectives» (2^e réponse).

12. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Cyril Gallay et Consorts «Pour une réflexion sur des alternatives à une augmentation d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques».

- Le président souhaite que les questions à destination des Commissions soient adressées par écrit directement au 1^{er} membre; cela facilitera grandement le travail des Commissions, mais rien n'empêche d'intervenir aussi en public.
- La séance est agendée le 24 septembre 2014 à 18h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Olivier Fantino, PLR. *Membres:* Cyril Gallay, GdG – José Da Silva, Soc – Jérôme Ghedira, Les Verts – Pascal Regazzoni, UDC.
- La discussion est ouverte.
- M. Cosandier: souhaite des renseignements suite à la lecture d'un article paru dans la Tribune de Genève sur la 3^e réforme fiscale au niveau des entreprises. Il s'avère que le canton de Vaud ferait 500 mio de déficit suite à la révision de cette fiscalité; par contre, la Confédération pourrait compenser une partie de ce trou financier pour les cantons.
- M. Collaud: ne peut malheureusement pas répondre. Actuellement, le Canton négocie avec la Confédération pour qu'il y ait une participation de cette dernière; il y a aussi l'Union des villes suisses qui négocie afin qu'il n'y ait pas que les Cantons qui reçoivent quelque chose, mais aussi les communes et les villes. Ces négociations vont prendre encore plusieurs mois, il n'y a rien de crédible pour le moment; le taux de 23 à 13,8 % n'est pas encore figé, l'on ne connaît pas encore le définitif.
- M. Cosandier: 23 villes font bloc au niveau de la Confédération. Il serait intéressant d'avoir quand même plus de précisions, que touchera-t-on réellement au niveau de ces retours, même s'il n'est pas possible de les avoir maintenant?
- M. Collaud: la hausse d'impôt est demandée pour le 1^{er} janvier 2015 et la baisse de l'impôt sur les entreprises ne va se faire probablement qu'à partir de 2020. Comme déjà dit, il lui sera impossible de donner des informations prochainement ou dans une année, c'est trop tôt; il y a encore beaucoup d'étapes à franchir.
- M. Labouchère: dans un communiqué de ce jour, le Conseil d'Etat précise sa stratégie fiscale et valide ce qui avait été dit auparavant, avoir un taux de 13,8% aux environs de 2018-2019. Y a-t-il des entreprises à statuts fiscaux spéciaux à Gland et peut-on espérer des entrées supplémentaires de ces dernières après la mise en place de la réforme des entreprises?
- M. Collaud: aucune société n'a un statut spécial. 4 sociétés ont une défiscalisation partielle par rapport à la Loi cantonale. Il s'agit de start-up qui ont une défiscalisation sur 10 ans avec un contrôle après 2 ans par rapport aux normes de création de postes qui doit être fait, un 2^e contrôle est fait après 5 ans.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

PREMIERE LECTURE

13. Préavis municipal N° 73 relatif à l'arrêté d'imposition 2015.

Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Dorand: dans le postulat de M. Gallay page 3, il est indiqué que l'impôt sur le revenu est de 24 mio et en page 3 de l'arrêté d'imposition, il est mentionné 19 mio, pourquoi cette différence de 5 mio?
- M. Labouchère: souhaite que la Commission se penche sur l'augmentation des 2 points d'impôt après la mise en place de la taxe aux déchets, l'information manque et qu'elle étudie la possibilité de dépenser un peu moins, cela n'a pas été abordé dans la réponse au postulat de M. Gallay même s'il ne s'agissait pas d'une question spécifique, mais c'est un corollaire à sa question.

- M. Collaud: en prenant l'exemple de l'année 2012, c'est l'ensemble des impôts qui ont été encaissés en 2012, cela comprend l'année 2012 partielle car tout le monde n'a pas payé le montant exact, mais des acomptes, ensuite il y a tout le rattrapage des années précédentes. En 2013, il y avait eu un rattrapage pour une opération avec amende qui se montait à 1,100 mio, mais cela datait de 2008, encaissé au niveau de la facturation en 2013. Concernant les 18 mio, il ne s'agit que de l'année en question pour autant que les taxations soient définitives. En fin d'année, on est grosso modo entre 80 et 82 % de taxation définitive. Il s'agit de la méthode de calcul de l'ACI.
- M. Cosandier: le taux d'imposition à Nyon est de 61, Gland passerait à 65. Nyon est intéressante pour faire des comparaisons, même si elle a plus d'infrastructures, de même qu'au niveau des salaires, bien que la population de Gland va augmenter. Il y a de plus en plus de taxes qui sortent de l'impôt, la taxe des déchets est financée à raison de 30% par l'impôt, HarmoS et la LEO nous coûtent relativement chers.
- M. Collaud: il faut faire attention, il n'est presque pas possible de comparer. Par exemple, Nyon a les S.I. pour l'électricité et ces derniers sont dans les comptes de la commune, le gaz également. Gland a la S.E.I.C. pour l'électricité et pour le gaz ce sont les S.I. de Lausanne, la commune ne voit pas passer tout ça. La petite enfance est dans les comptes de la ville de Nyon, Gland ne l'a pas puisque il y a le RAT. Nyon a 1 point d'impôt affecté pour les pompiers. Comparer une ville par rapport à une autre est très difficile, tout est différent, nous n'avons pas les mêmes éléments, Il y a 4 ans, il a essayé de comparer dicastères par dicastère en prenant les villes de Nyon, Morges et Vevey, il n'y est pas parvenu tant il y avait de différences.
- M. Moulin: aimerait des précisions sur la politique menée par le Canton et de citer la page 3: *«la densification menée au niveau du Canton aura très certainement un impact négatif sur l'évolution des revenus qui sont faibles.»*
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14. Préavis municipal N° 66 relatif à la demande de crédit pour les prestations d'urbanistes et de spécialistes pour l'élaboration du Plan partiel d'affectation (PPA) "Gare Sud".

- La séance est agendée le 15 septembre 2014 à 19h00 pour les Commissions des finances et du Plan de zones.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Préavis municipal N° 70 relatif à la construction d'un giratoire au lieu-dit «La Bergerie» (Route Suisse – Avenue du Mont-Blanc).

- La séance est agendée le 15 septembre 2014 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Jacques Tacheron, PLR. *Membres*: Gilberte Corbaz, GdG – Lee Kaufmann, GdG
Jacques Carpentier, Soc – José Da Silva, Soc – Gregory Bovet, Les Verts – Jean-Marc Guibert, UDC.
- + Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- M. Grandjean: *«Personnellement, je ne suis pas convaincu de la nécessité de l'octroi de ce crédit pour la réalisation de ce giratoire à l'intersection rue du Mont-Blanc – route Suisse. Ce giratoire ne se justifie pas pour des questions de fluidité du trafic, car il n'y a pas de file d'attente qui se forme à cet endroit. C'est donc pour la sécurité, mais la sécurité, on pourrait aussi l'augmenter de façon moins coûteuse en limitant la vitesse sur le tronçon; en l'abaissant à 50 depuis le signal d'entrée de localité. Comme cela se fait généralement. Pour chaque direction, il existe des présélections qui séparent les flux de trafic. Le seul «point noir» c'est l'absence de passage pour piétons. Il n'est effectivement pas normal que les habitants du quartier du Golf et les autres piétons n'aient pas la possibilité de franchir la route Suisse sur un*

passage protégé à cet endroit. En supprimant, une des deux pistes de la direction Genève – Lausanne (ce n'est pas normal que l'on puisse effectuer des dépassements à cet endroit) il serait possible de créer un îlot supplémentaire pour le passage piétons et améliorer l'insertion dans le trafic des véhicules venant de l'Avenue du Mont-Blanc pour partir en direction de Lausanne. Le montant des subventions du Canton, de la confédération, de l'ECA, n'est pas défini. Nous sommes donc appelés à nous prononcer sur le principe de la construction de ce giratoire, sans connaître le montant final à charge de la commune. J'aimerais également savoir à qui incombe la responsabilité de la sécurité pour ce genre de «route cantonale en traversée de localité», est-ce de la responsabilité de la commune ou de celle du Canton?».

- M. Fargeon: répondra à la Commission. Il y a eu 1 décès il y a quelques années, il est vrai. Lorsqu'il y a un problème, la responsabilité est toujours partagée entre les 2 acteurs, celui qui fait et celui qui ne fait pas, ensuite chacun prend ses responsabilités selon entre guillemets "son intérêt ou son application". L'abaissement de la vitesse sur la route Suisse ont toujours fait partie des discussions que la commune avait avec le Voyer de l'Etat et cet abaissement n'a jamais été accepté car l'endroit n'est pas assez urbanisé de part et d'autre de l'artère. 3 passages piétons avaient été prévus, maintenant il n'y en a plus que 2; c'est aussi une décision du Canton, mais qui a autorisé de faire un marquage clair, comme à La Lignère, soit un arrêt avec un flot central sans possibilité de mettre des feux.
- M. Petitpierre: l'écriteau au niveau du Golf indique 80km/h, à l'entrée de l'Avenue du Mont-Blanc, 50km/h. Ce tronçon est dangereux, il y a eu des accidents graves et en tant que secouriste, il le sait bien.
- M. Uebelhart: a-t-on aussi étudié la possibilité d'une passerelle pour assurer la sécurité des piétons, voire même des cyclistes, comme cela existe dans d'autres localités avec axes importants à traverser?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

16. Préavis municipal N° 71 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour le réaménagement du Vieux-Bourg.

- La séance est agendée le 16 septembre 2014 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Lee Kaufmann, GdG. *Membres*: Olivier Moulin, GdG – Jean-Luc Nicolet, GdG
Jean-Marc Jaquier, PLR – Jacques Tacheron, PLR – Stella Motta Larrivé, Soc – Marc-Antoine Senn, Soc
David Marandola, Les Verts – Pascal Regazzoni, UDC.
+ Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. Préavis municipal N° 72 relatif à la construction d'une piscine couverte sur la parcelle N° 91 au lieu-dit «Montoly».

- La séance est agendée le 15 septembre 2014 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Anna Pallotta Ladisa, UDC. *Membres*: Laurent Dorand, GdG – Cyril Gallay, GdG
Jean-Luc Nicolet, GdG – Emilie Chitra, PLR – Michel Girardet, PLR – Luca Nizzola, Soc
Anita Waeber, Soc – Martial Cosandier, Les Verts.
+ Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- M. Barioni: sa remarque ne concerne pas seulement ce préavis, mais aussi les 5 précédents qui sont lourds en réflexions, en décisions à prendre et pour chacun la Commission des finances est concernée. Les délais sont de 4 semaines entre les 2 Conseils, c'est un petit peu juste pour faire un travail approfondi comme la Commission le fait à chaque fois; il se pourrait que pour une fois, elle soit obligée de demander un report parce qu'elle aura l'impression de ne pas avoir fait son travail comme il le faut dans un temps aussi court. D'où vient ce cumul de préavis aussi importants, près de 18 mio pour une piscine et 4 points

supplémentaires d'impôt, ce n'est pas rien.

- M. Collaud: il est important de traiter l'arrêté d'imposition au prochain Conseil à cause du délai de remise à la Préfecture, le 3 novembre.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

18. Préavis municipal N° 74 relatif au postulat de M. Evan Lock et Consorts «Postulat TUG» (Transports Urbains de Gland).

• La séance est agendée le 18 septembre 2014 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Moritz de Hadeln, Les Verts. *Membres:* Evan Lock, GdG – Emilie Chitra, PLR
Charlotte Gabriel, Soc – Yves Clerc, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

DIVERS

19. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales.

- En remplacement de Mme Catherine Labouchère, démissionnaire, Mme Weber au nom du PLR présente la candidature de M. Rasul Mawjee.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

A l'unanimité, M. Rasul Mawjee est élu à la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales.

20. Nomination d'une déléguée au Conseil d'Etablissement primaire et secondaire.

- En remplacement de M. Samuel Freuler, démissionnaire, M. Bachelard au nom du GdG présente la candidature de Mme Béatrice Saxer-Brown.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

A l'unanimité, Mme Béatrice Saxer-Brown est élue déléguée au Conseil d'Etablissement primaire et secondaire.

21. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC).

- En remplacement de M. Marcel Brauch, démissionnaire, Mme Villaine au nom du PS présente la candidature de M. Victor Mendes Boavista.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

A l'unanimité, M. Victor Mendes Boavista est élu délégué au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC).

22. Postulat de M. Michel Girardet «Pour une sonorisation efficiente à la Salle de Montoly».

- Le président passe la parole à M. Michel Girardet pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, aucun non, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte de transmettre ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

23. Postulat de Mme Véronique Villaine «Qu'en est-il des zones «30» sur la commune?».

- Le président passe la parole à Mme Véronique Villaine pour le développement de son postulat.
 - La discussion est ouverte.
 - M. Fargeon: la Municipalité a apprécié recevoir le postulat à l'avance et remercie l'auteur. Si ce postulat est accepté, une réponse sera préparée et remise par écrit lors d'un prochain Conseil. En préambule, M. le Municipal prend la responsabilité du retard du traitement de ce dossier; en effet, depuis plus d'un an, son Service subit des perturbations liées au départ de l'ancien Chef de service et de la difficulté à trouver un remplaçant. Il espère que dès la fin de l'année, une stabilité en terme de ressources sera retrouvée et ainsi reprendre le dessus sur les dossiers en cours. Il a dû ainsi faire des choix sur le traitement des projets par rapport aux travaux considérés plus important pour le fonctionnement des infrastructures communales et il est clair que la zone 30 en a pâti. Il apporte les précisions suivantes:
Zone 30 Nord (existante): les aménagements complémentaires requis ont été mis à l'enquête publique et ont suscité des oppositions. Nous allons réaliser ces aménagements, sous forme d'essai afin de vérifier que ces éléments ne portent pas préjudice comme le décrivent les opposants. Une fois cette modération aménagée, nous devrions pouvoir solliciter en cette fin d'année le Canton afin que ce dernier réalise les mesures qu'il jugera nécessaire pour valider (et non pas légaliser) cette zone 30.
Zone 30 Sud: notre mandataire, le bureau Citec, a d'ores et déjà établi un projet qui pourrait être présenté aux instances cantonales pour examen préalable. Par la suite, mise à l'enquête durant le 1er semestre 2015, demande de crédit au Conseil d'avril ou de juin avec réalisation pour le 2^e semestre 2015, lui paraît être un calendrier cohérent. Si ce dossier n'a pas encore été envoyé au Canton, c'est qu'il désire faire analyser ce dossier par la Cheffe de service, spécialiste en transport et mobilité, afin de définir si les options proposées sont cohérentes avec les visions communales.
Zone 30 Cité Ouest: sera réalisée courant 2016.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A la majorité, 1 avis contraire, 10 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de transmettre ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

24. Interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger: «Gland cité de l'énergie, et après?».

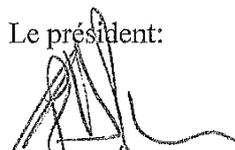
- Le président passe la parole à Mme Christelle Giraud-Nydegger pour le développement de son interpellation.
- Le président demande si la Municipalité désire répondre de suite.
- M. Th. Genoud: la réponse sera donnée lors du prochain Conseil.

25. Divers + propositions individuelles.

- M. Uebelhart: signale que le 20 septembre se tiendra le 1^{er} Comptoir de la mobilité douce, côté nord de la Place de la Gare. Il y sera possible de tester des vélos, des trottinettes électriques et c'est l'occasion de sensibiliser encore plus la population et les Autorités à cette problématique.
- M. Tacheron: dans les communications municipales, il n'a pas été fait mention des résultats de la mise à l'enquête complémentaire de Swissquote concernant l'abri vélos et containers. Qu'en est-il à ce jour?
- M. Th. Genoud: il s'agit d'une enquête avec dérogation et les discussions sont en cours avec Swissquote afin de traiter des différentes contraintes sur cette construction. Les opposants seront ensuite convoqués pour expliquer la position prise par la Municipalité.
- Mme Bovet: le 14 septembre, sera inauguré le 1^{er} Jardin éducatif de Gland, rue Mauverney. La fête est organisée par les membres et toute la population pourra découvrir cette activité entre 11h. et 15h.
- M. Freuler: en tant que membre du comité de la Côte Festival, il conseille de venir et d'être un peu curieux. Il ne s'agit pas d'un festival de musique classique, vraiment classique. Il y aura différents types de concerts, par exemple le concert d'ouverture qui est un mélange entre le sport, la flûte et d'autres instruments à vent, concerts à tonalité japonaise ou électro expérimental, donc pour tous les publics. Il y aura des masters classes, quelques élèves y sont attendus et ne sont pas forcément très fortunés, aussi quelques familles d'accueil sont encore recherchées, si possible à Gland; merci de s'adresser à lui.

La parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au 9 octobre 2014 à 19h30 pour la prochaine séance du Conseil communal, puis clôt celle de ce soir. Il est 22h17.

Pour le Bureau du Conseil communal:

Le président:

Maurizio Di Felice



La secrétaire:

Mireille Tacheron

Annexes:

- Postulat de M. Michel Girardet
- Postulat de Mme Véronique Villaine
- Interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger

POSTULAT

POUR UNE SONORISATION EFFICIENTE A LA SALLE DE MONTOLY

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les conseillères et conseillers,

Il s'est trouvé qu'à 3 reprises en 6 mois environ j'ai eu l'occasion de participer à l'organisation de manifestations dans la salle de Montoly. Que ce soit pour un débat, une AG ou un congrès.

Deux fois nous avons eu recours à une sonorisation externe dont celle de Grand-Champs pour l'une d'entre elle. Bien nous en a pris car lors de l'AG la sonorisation a eu tellement de ratés que les divers intervenants ont préféré s'égosiller plutôt que de se prendre la tête avec une sono indigne d'une salle communale.

Montoly est parfait pour l'organisation de manifestations grâce à sa facilité d'accès et à son parking. Même son côté quelque peu austère peut être amélioré en y ajoutant quelques décorations et un peu de verdure.

Est-il judicieux lors de ces manifestations de demander à pouvoir disposer des installations de Grand-Champs ? Certainement pas. D'autant plus que chacun de ces transferts a forcément un coût, ne serait-ce que par le temps consacré par le technicien chargé de ceci.

Sachant que le beamer et l'écran sont déjà en place et que par contre eux fonctionnent parfaitement, il devrait être possible d'installer une sonorisation digne de ce nom sans que cela occasionne un coût excessif.

Par conséquent je demande à la Municipalité d'étudier la mise en place d'une sonorisation efficiente, permettant tant aux sociétés et associations glandoises qu'aux locataires externes de pouvoir disposer de la salle de Montoly dans des conditions dignes de la ville de Gland.

Je vous en remercie



Gland, le 11 août 2014
Michel Girardet
Conseiller communal PLR

Postulat : Qu'en est-il des zones « 30 » sur la commune ?

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers,

Depuis déjà quelques années, les pots rouges agrémentent notre ville et ont permis la création d'une zone 30 dans le haut de la ville. Néanmoins cette zone 30 n'est toujours pas homologuée.

De plus toute la zone de Cité-Ouest, Gland sous-gare (quartier de Mauverney, rue du Perron) n'ont pas de signalisation à 30km/heure.

Je vous rappelle que le Préavis municipal N° 79 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la mise en place d'une zone 30km/h dans le secteur sud de la ville a été approuvé en mai 2010, 4 ans plus tard rien n'est fait.

Les plans de mobilité douce font partie du programme de la législature depuis 2006, de nombreuses interpellations ont été faites sur ce sujet sans aucun résultat concret.

Les quartiers concernés comprennent des écoles, une forte densité urbaine et sont donc des quartiers à haut risque d'accident.

Pour la sécurité de toutes et tous, de nos enfants, je demande à la Municipalité de présenter au plus vite un plan d'implémentation des zones 30 déjà définies.

Je souhaite également que la municipalité fasse homologuer la zone 30 du haut de la ville rapidement.

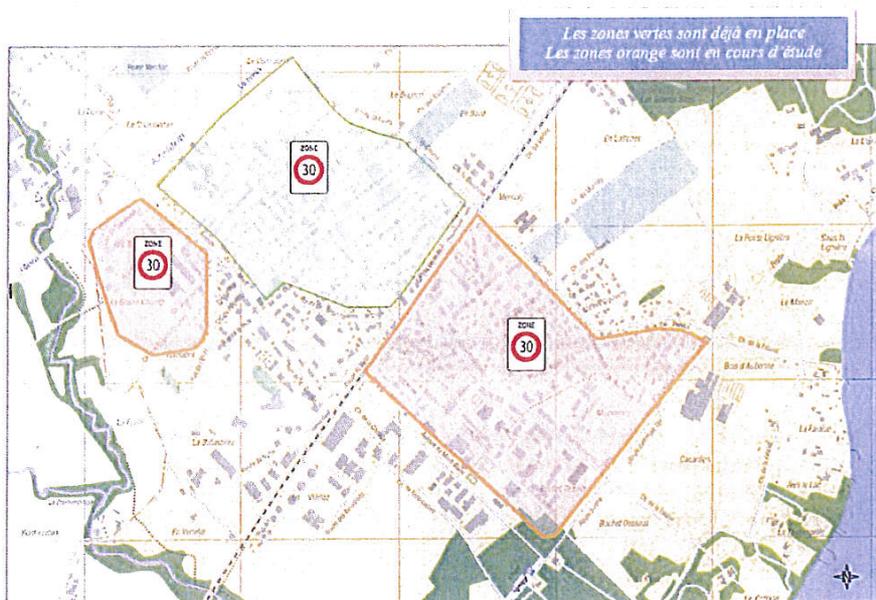
Je vous remercie de votre attention et vous prie de soutenir ce postulat.

V. Villaine

PS. GLAND

11.09.2014

Rappel des plans zones 30 définies dans le plan de mobilité douce :



Interpellation « Gland Cité de l'Energie, et après ? »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Courant juin 2014 de nombreux articles dans la presse locale et nationale ont mis en avant la ville de Gland dans le cadre de la construction du plus grand data center de Suisse, Safehost. Cette entreprise a été créée en 2000 et est actuellement située à Plan-les-Ouates dans le canton de Genève. Afin de s'agrandir, Safehost construit donc à Gland des bâtiments sur une surface de 23'000m². Montant des travaux : CHF 150mio. Ces travaux qui devraient se terminer en 2016. C'est donc un projet très ambitieux.

Selon l'article de l'AGEFI daté du 24.06.2014 on apprend qu'en terme d'empreinte carbone et compte tenu de la consommation d'énergie phénoménale, l'industrie des datas center est comparable à celle de l'aviation. L'énergie est donc un point crucial.

Je demande dès lors à la Municipalité de Gland, Cité de l'Energie, de nous informer sur les points suivants:

- Nos autorités ont-elles travaillé sur un projet avec Safehost dans le domaine du « Green IT » ? Si oui, merci de bien vouloir développer et de nous communiquer vos résultats.
- Nos autorités ont-elles travaillé ou travaillent-elles déjà avec des organismes spécifiques sur un ou des projets de recyclage de la chaleur (je pense à la possibilité de récupérer de l'air chaud afin d'alimenter le système de chauffage des bâtiments extérieurs communaux ou des salles de sport ou le système d'arrosage, etc.)
- Nos autorités ont-elles planché sur la possibilité de limiter le seuil de refroidissement du futur data center avec la société concernée, Safehost ? (je pense par exemple à une éventuelle utilisation d'eau de rivière ou de lac afin de limiter les coûts de refroidissement).
- A-t-on envisagé des pistes pour limiter les dépenses énergétiques, a-t-on étudié ces tendances green ?
- Selon l'un des co-fondateur de Safehost, la Suisse peut se positionner comme leader et pôle d'attractivité dans le domaine des datas center, Gland semble donc être à la pointe. Quelles sont les retombées économiques (création d'emplois, etc.) et les rentrées fiscales d'un tel projet sur la commune de Gland ?

Je vous remercie des réponses que vous apporterez à ces questions.

Christelle Giraud-Nydegger, Gland, le 11 septembre 2014



